

**L'actualité juridique et fiscale internationale des quinze derniers jours de L'Agefi Actifs  
(10 nov-29 nov)**

*Délai de reprise, expatriation, artistes, Rubik, abus fiscal, conventions*

**Projet de loi de Finances Rectificative pour 2012**

Allongement à 10 ans du délai de reprise ISF portant sur les contrats d'assurance vie non déclarés. Dans L'Agefi Actifs, n°565, p.7, nous évoquions le projet de l'exécutif de taxer les avoirs placés sur des comptes et des contrats d'assurance vie dissimulés à l'étranger. Un expert fiscaliste faisait remarquer que le fisc n'avait pas encore envisagé d'allonger les délais de prescription portant sur l'ISF ou sur les droits de succession, ce qui était selon lui « *plutôt positif* ». A croire que la commission des finances a souhaité régler cette situation puisqu'elle prévoit désormais de rallonger le délai de reprise. En matière d'IR, ce délai est porté de trois à dix ans. Ce délai est allongé de 6 à 10 ans en matière de droits d'enregistrement et d'ISF portant sur des contrats d'assurance vie non déclarés. Consulter les amendements adoptés en [pièce jointe](#).

**Expatriation**

Expatriation des redevables de l'ISF, « un phénomène plutôt marginal » selon le syndicat Solidaires Finances Publiques. Selon les auteurs, « *les données disponibles montrent un phénomène plutôt marginal* ». Les expatriations de redevables de l'ISF constituent « *certes une réalité, font-ils valoir mais ils ne représentent qu'une part marginale de l'ensemble des redevables de l'ISF (ils représentent constamment entre 0,12 et 0,14 % du nombre total de redevables de l'ISF avant sa réforme de 2011)* ». Lire l'intégralité de la brève [ici](#) et consulter le rapport [ici](#).

L'avis du syndicat Solidaires Finances publiques sur la Suisse et les moyens alloués aux contrôles fiscaux. Le syndicat est revenu sur le mécontentement exprimé par les autorités suisses à l'encontre des agents du fisc qui se rendent de manière informelle sur leur territoire. Selon le syndicat, « *les réactions effarouchées des autorités Suisses ont de quoi surprendre* ». L'interprétation très restrictive de la fraude fiscale conduit la Suisse à ne répondre que partiellement aux demandes d'informations qu'elle reçoit de la France, « *les réponses qu'elle fait ne sont pas toutes utilement exploitables, elle demande des informations particulièrement précises, ce qui entrave les procédures voire les rendent inopérantes* », ajoute le syndicat. Il souligne par ailleurs le manque de moyens humains : « *la DGFIP a perdu 25 000 emplois depuis 2002, une nouvelle vague de suppressions d'emplois (2023 emplois) est programmée en 2013. Ces suppressions d'emplois ont considérablement affaibli le fonctionnement global des services, de l'accueil au recouvrement en passant par la gestion des dossiers, la détection de la fraude et le contrôle fiscal dans toutes ses dimensions (contrôle du bureau, dit « sur pièces », et contrôle externe, dit « sur place »)* ». Lire l'intégralité de la brève [ici](#).

### **Artistes/Sportifs**

« *Le dispositif anti-évasion fiscale des artistes et des sportifs mis en échec par le droit communautaire* », l'avis d'Olivier Charpentier-Stoloff, avocat, Stoloff avocats. Lire l'intégralité de l'avis [ici](#).

### **Rubik**

L'accord Rubik permettant le maintien du secret bancaire entre la Suisse et l'Allemagne est repoussé par les parlementaires allemands. Lire l'intégralité de la brève [ici](#).

### **Abus fiscal**

La Belgique se dote d'un nouvel article anti-abus à la française. L'Etat vient d'adopter un article dont la teneur ressemble à s'y « *méprendre* », déclarent Vincent Cornillaud et Koen Deferm à l'article 64 LPF. Consulter [la tribune](#) publiée dans L'Agefi Actifs, n°565, p.9.

### **Conventions fiscales**

Les rapports concernant les accords entre la France et les Philippines (doubles impositions et évasion fiscale), la France et les Pays-Bas (Aruba - échange de renseignements), la France et Oman (doubles impositions) ont été publiés. Consulter ces rapports sur le [site de l'Assemblée nationale](#).